DEVELOPPEMENT

5 avril 2014 Mandelieu la Napoule







Développer le nombre de clubs et de dojo : prêt de tatami

Les objectifs

- Augmenter le nombre de licenciés, de clubs et de dojo
- Féminisation de l'encadrement
- Suivi et accompagnement des clubs dans la durée
- Développement de la pratique vers de nouveaux publics (annexe de club dans un établissement pénitentiaire)



Développer le nombre de clubs et de dojo : prêt de tatami

Principes

- Conventionnement d'une durée de 6 ans
- Un « potentiel » de prêts pour le territoire par an, sur la base d'un tatami par comité, répartis par la conférence des présidents
- 40 licences en 6 ans
- Projet de développement du club adjoint à la demande
- Objectifs partagés avec d'autres secteurs (formation notamment)
- Améliorer le suivi du club dans la durée, professionnalisation du club
- Prêts supplémentaires pour les féminines



Aménagement des rythmes scolaires, enjeux Projet Educatif de Territoire (PEDT)

Proposer un programme pédagogique d'initiation au judo Donner le goût à la pratique du Judo Organiser une passerelle vers le club Sensibiliser les enseignants à l'environnement du Judo histoire, culture, vocabulaire, rituels Professionnaliser (AMF), conventionner avec les municipalités



Aménagement des rythmes scolaires





Partenariat ANCV

Agrément: <u>www.ancv.com</u>

1 400 000 euros de coupons sport, ou chèques vacances, remboursés aux clubs

3 015 clubs aidés





Aides aux clubs / aides aux licenciés :

- Aides financières pour stage de perfectionnement (Boulouris) 16-25 ans, 40 jeunes aidés
- Soutien à la participation des jeunes (16-25 ans) aux stages de judo organisés par les clubs et les OTD



Convention Education Nationale

Application de la convention du 18 Septembre 2013 entre CNOSF/ MSJEPVA /MEN

Aménagement des rythmes scolaires

Présence du judo dans les enseignements EPS

Réussite sportive et scolaire

Favoriser les passerelles entre les établissements scolaires et les clubs de judo